



Conseil canadien
des relations
du travail

Budget des dépenses
1998-1999

Rapport sur les plans et les priorités

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. L'ancienne Partie III du Budget des dépenses a été scindée en deux documents : un rapport déposé au printemps, «*Un rapport sur les plans et priorités*» et un autre rapport déposé à l'automne, «*Rapport sur le rendement*».

Un rapport sur les plans et priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans *Un rapport sur les plans et priorités*.

© Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1998

En vente au Canada par l'entremise des librairies associées et autres libraires

Ou par la poste auprès du
Groupe de développement et de marketing des publications
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Catalogue No.
ISBN

Conseil canadien
des relations
du travail

Budget des dépenses
1998-1999

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé :

L'honorable Lawrence MacAulay
Ministre du Travail

Table des matières

Section I : Message

Déclaration de la direction	1
-----------------------------------	---

Section II : Vue d'ensemble du ministère

A. Mandat, rôles et responsabilités	2
B. Plan de dépenses	5

Section III : Plans, priorités et stratégies

A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés	6
Dépenses prévues	8

Section IV : Renseignements supplémentaires

Tableau 1 : Autorisations de dépenser	9
---	---

Renseignements sur le personnel

Tableau 2 : Structure organisationnelle	9
Tableau 2.1 : Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par programme et secteur d'activité	10
Tableau 2.2 : Détails des besoins en ÉTP	10

Renseignements sur les projets d'immobilisations

Tableau 3.1 : Dépenses prévues par programme et secteur d'activité	10
Tableau 3.2 : Projets par programme et secteur d'activité	10
Tableau 3.3 : État des grands projets de l'État	10

Autres renseignements financiers

Tableau 4 : Articles courants de dépenses par programme	11
Tableau 5 : Ressources du programme par programme et secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses	12
Tableau 6 : Paiements de transfert par programme et secteur d'activité ...	12

Tableau 7 :	Recettes par secteur d'activité	12
Tableau 8 :	Coût net du programme pour 1998-1999	13
Tableau 9 :	État des opérations des fonds renouvelables	13
Tableau 10 :	Prêts, investissements et avances par secteur d'activité	13
Tableau 11 :	Incitatifs fiscaux	13

Autres informations

Tableau 12 :	Liste des lois et règlements	14
Tableau 13 :	Références	14

Index

Section I: Message

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION
Un rapport sur les plans et les priorités 1998-1999

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 du Conseil canadien des relations du travail.

À ma connaissance, les renseignements :

- C Décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.
- C Sont conformes à la politique et aux instructions du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.
- C Sont complets et exacts.
- C Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Jocelyne Cormier
Directrice exécutive par intérim
Le 18 février 1998

Section II : Vue d'ensemble du ministère

A. Mandat, rôles et responsabilités

La Loi constitutionnelle de 1867 porte que la compétence provinciale s'étend à «la propriété et [aux] droits civils», ce qui signifie que la négociation de conventions collectives énonçant les conditions d'emploi relève des provinces. Toutefois, la Loi constitutionnelle attribue une compétence exclusive sur des secteurs précis de l'économie au Parlement qui, à ce titre, a jugé utile d'édicter des lois régissant les emplois qui y sont exercés. Ces lois constituent le *Code canadien du travail* qui comporte les trois parties suivantes :

Partie I - Relations du travail

Partie II - Sécurité et santé au travail

Partie III - Normes du travail

La partie I du *Code* énonce les conditions auxquelles un syndicat peut acquérir le droit de représenter des employés dans la négociation de conventions collectives avec leur employeur. Elle établit également le processus que doit suivre la négociation et prévoit des redressements en cas d'infraction pour toute partie qui réclame la protection du *Code*. Le *Code* établit le Conseil canadien des relations du travail à titre de tribunal administratif investi de pouvoirs quasi judiciaires. Son mandat est d'appliquer la partie I du *Code canadien du travail* et certains articles de la partie II conformément au voeu du Parlement, exprimé dans le préambule du *Code*, soit que «... l'établissement de bonnes relations du travail sert l'intérêt véritable du Canada en assurant à tous une juste part des fruits du progrès ...»

C Organisation et composition du programme

Le Conseil est composé d'un président et de cinq vice-présidents, qui sont nommés par le gouverneur en conseil pour un mandat de dix ans, ainsi que de huit membres qui sont nommés pour un mandat de cinq ans. Le président est le premier dirigeant et l'administrateur général du Conseil. Le Conseil siège en bancs de trois personnes, présidés par le Président ou un Vice-président, pour régler les demandes et juger les plaintes de pratique déloyale de travail dont il est régulièrement saisi. L'exercice par le Conseil des pouvoirs et fonctions que lui confère le *Code* constitue son unique programme.

L'exécution du programme repose sur deux secteurs de services : décisionnels et

opérationnels.

- (1) Le secteur des services décisionnels comprend les personnes nommées par le gouverneur en conseil, dont le mandat est d'appliquer les dispositions du *Code*. Il s'agit, à cette fin, d'élaborer et d'appliquer des politiques aux termes desquelles des droits sont conférés aux parties qui s'engagent dans des négociations collectives. Les personnes nommées par le gouverneur en conseil s'occupent également des différends entre les agents négociateurs et les employeurs qui n'ont pu être résolus à l'échelon du bureau régional. Le règlement se fait au moyen de bancs de membres du Conseil qui jugent les affaires à la lumière des arguments présentés par écrit par les parties et d'un rapport détaillé d'enquête dans 86,6 % des cas. Les autres affaires sont réglées après la tenue d'audiences publiques auxquelles les parties produisent des éléments de preuve et présentent des arguments à l'appui de leurs positions respectives. Le Conseil rend toujours ses décisions par écrit. Lorsque des motifs de décision sont rédigés, ils sont par la suite publiés dans les deux langues officielles au profit du milieu des relations du travail en général.
- (2) Le secteur des services opérationnels, qui est formé d'un réseau de bureaux régionaux situés à Dartmouth, Montréal, Ottawa, Toronto et Vancouver ainsi que d'un bureau auxiliaire à Winnipeg, voit au traitement des demandes, des plaintes et des renvois présentés par les clients du Conseil. Les agents des relations du travail organisent des séances de médiation ou de conciliation avec les parties et font dans les autres cas des enquêtes qui permettent au Conseil de trancher les demandes et les plaintes sans tenir d'audiences publiques.

Le Conseil a son siège dans la région de la Capitale nationale. Ses opérations internes relèvent d'un directeur exécutif qui rend compte directement au Président. La nouvelle Direction générale des Services à la clientèle relève du Directeur exécutif, tandis que les Services juridiques rendent compte au Président. Les bureaux régionaux relèvent aussi directement du Président en ce qui concerne le traitement des affaires.

La Direction générale des Services à la clientèle résulte de la fusion de la Direction générale des Opérations et de la Direction générale de la Gestion du programme et des Services administratifs. L'unité des Opérations s'occupe des bureaux régionaux et du cycle de traitement des affaires. À cette fin, elle

exploite un système informatisé de gestion des affaires et de recherche documentaire à l'intention des agents enquêteurs et des membres du Conseil. L'unité des Opérations fournit également des services de soutien aux bancs du Conseil pour qu'ils puissent régler rapidement les affaires dont ils sont saisis. Les services que fournit l'unité constituent la première ligne d'exécution du programme au profit de la clientèle du Conseil : médiation de différends du travail, prestation de renseignements et d'avis d'expert sur les dispositions du *Code* et la jurisprudence du Conseil et intervention dans des situations délicates telles que des grèves et des lock-out illégaux.

La Direction générale des Services à la clientèle comprend aussi les unités suivantes : Informatique, Finances, Communications et Ressources humaines, Gestion des renseignements consignés, ainsi qu'Analyse et gestion du programme. S'y ajoute le Centre de recherche et de référence du Conseil, qui fait office de bibliothèque juridique et qui dessert le Conseil, d'autres ministères (en vertu d'ententes de services communs) et le grand public.

Les Services juridiques fournissent l'aide juridique dont ont besoin le Conseil et ses diverses composantes. Du directeur relève un personnel formé de deux conseillers juridiques, d'un chercheur juridique et d'un adjoint administratif à cette fin. Les conseillers juridiques représentent le Conseil dans la plupart des procédures de révision judiciaire.

B. Plan de dépenses

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1997- 98*	Dépense s prévues 1998-99	Dépense s prévues 1999-00	Dépense s prévues 2000-01
Dépenses brutes : Processus décisionnel	8 901	8 906	8 687	8 687
<i>Moins :</i> Recettes à valoir sur le crédit	0	0	0	0
Dépenses nettes de programme	8 901	8 906	8 687	8 687
<i>Moins :</i> Recettes portées au Trésor	5	5	5	5
<i>Plus :</i> Coûts des services offerts à titre gracieux par les autres ministères	2 601	2 593	2 593	2 593
Coût net du programme	11 497	11 494	11 275	11 275

* Représente la prévision la plus juste des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

Section III : Plans, priorités et stratégies

A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés

Les plans, priorités et stratégies du Conseil canadien des relations du travail seront élaborés sous la direction du nouveau président, dont la nomination prend effet le 16 mars 1998 et dépendent de l'adoption du projet de loi C-19, *Loi modifiant le Code canadien du travail (partie I), la Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats et d'autres lois en conséquence*. Cette loi prévoit la création d'un conseil représentatif, de nouvelles procédures et de nouveaux délais, un pouvoir discrétionnaire accru en ce qui a trait à la détermination de la question de savoir s'il doit y avoir une audience et la possibilité de régionaliser des activités.

D'importantes mesures ont déjà été prises en réponse au rapport intitulé *Révision de la partie I du Code canadien du travail*, et en préparation d'un nouveau cadre législatif. Le 1^{er} avril 1998, de nouvelles pratiques de gestion des affaires seront mises en oeuvre au sein de la Direction générale des Services à la clientèle. La responsabilité reliée à la gestion des affaires incombera aux équipes de gestion des affaires tant à l'administration centrale que dans les bureaux régionaux. Cette nouvelle structure non seulement assurera un traitement plus efficace des affaires, mais facilitera également la régionalisation des services de soutien aux audiences, ce qui devrait réduire le temps et les frais consacrés aux voyages pour assister à des audiences et qui prépare la voie à la régionalisation d'autres activités.

En outre, d'autres mesures administratives seront mises en oeuvre d'ici la fin de l'exercice financier 1997-1998, comme prévu. L'effectif à l'administration centrale aura été réduit de 25 %; par conséquent, chaque unité de travail devra revoir ses activités et veiller à ce que les ressources en baisse soient utilisées de façon efficace et efficiente. Les fonctions information et communications seront mises au premier plan grâce à l'établissement d'une ligne 1-800 pour répondre aux demandes de renseignements du public dans tout le Canada. Le Conseil continuera de mener des études afin de déterminer s'il serait rentable d'utiliser certains outils techniques, tels que le balayage de documents et les systèmes de classement électroniques et de vidéoconférence.

À l'automne 1997, des normes de rendement au niveau régional et au niveau de la prise de décisions ont été élaborées. Il s'agit des normes qui seront utilisées pour mesurer le rendement dans le Rapport sur le rendement qui sera publié à l'automne 1998.

En dépit du contexte exceptionnel dans lequel le Conseil se trouve en ce moment, les mesures en vue de restructurer les activités du Conseil liées aux

services à la clientèle, et du point de vue de la nouvelle loi, se poursuivent. Cependant, d'autres modifications au programme et aux activités du Conseil de même que l'élaboration de plans, priorités et stratégies à cet égard doivent attendre l'arrivée du président et premier dirigeant qui vient d'être nommé.

Statistiques sur le rendement - enquêtes et médiation

Type d'activité	Délai régional	% complété dans le délai prévu
Révocations	56 jours	70 %
Accréditations	56 jours	70 %
Employeur unique/Vente d'entreprise	90 jours	50 %
Devoir de représentation juste/Plaintes concernant bureau d'embauchage	120 jours	50 %
Taux de désistement/Règlement des plaintes à utiliser comme mesure de rendement		50 %
Affaires prioritaires	30 jours	100 %
Modifications d'unités de négociation	56 jours	70 %
Grèves illégales	S/O	S/O

Normes de rendement au niveau de la prise de décisions (proposées)

Dossiers d'affaires - sans audience	Moyenne		Médiane	
	Accr.	PPDT	Accr.	PPDT
Prêt à trancher jusqu'à audience prévue	10	10	10	10
Prêt à trancher jusqu'à décision rendue	10	25	10	25

Dossiers d'affaires - avec audience	Moyenne		Médiane	
	Accr.	PPDT	Accr.	PPDT
Prêt à trancher jusqu'à audience prévue	S/O	S/O	S/O	S/O
Prêt à trancher jusqu'à première journée d'audience	70	70	60	60

Dossiers d'affaires - avec audience	Moyenne		Médiane	
	Dernière journée d'audience jusqu'à décision rendue	90	90	90
Prêt à trancher jusqu'à décision rendue	160	160	150	150

Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1997-98	Dépenses prévues 1998-99	Dépenses prévues 1999-00	Dépenses prévues 2000-01
Dépenses brutes	8 901	8 906	8 687	8 687
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	0	0	0	0
Total des dépenses nettes	8 901	8 906	8 687	8 687

Section IV : Renseignements supplémentaires

Tableau 1 : Autorisations de dépenser - Sommaire de la Partie II du Budget des dépenses

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1998-1999	Budget des dépenses principal 1997-1998
25	Dépenses du Programme	7 728	7 927
	<i>Total du Programme</i>	7 728	7 927
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux	1 178	974
	Total du budget	8 906	8 901
	<i>Total du Programme</i>	8 906	8 901
	Total du Ministère	8 906	8 901

Tableau 2 : Structure organisationnelle

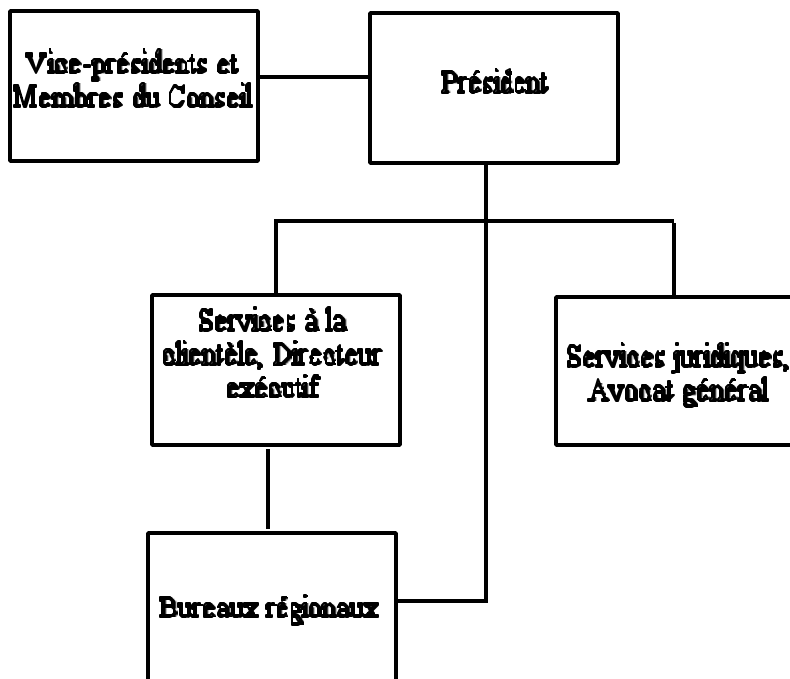


Tableau 2.1 : Équivalents à temps plein (ÉTP) prévus par programme et secteur d'activité

	Prévision 1997-98	Prévus 1998-99	Prévus 1999-00	Prévus 2000-01
	107	97	97	97
Total du Ministère	107	97	97	97

Tableau 2.2 : Détails des besoins en ÉTP

(\$ dollars)	Prévision 1997-98	Prévus 1998-99	Prévus 1999-00	Prévus 2000-01
Échelles de salaires				
<30 000	25	16	16	16
30 000-40 000	31	32	32	32
40 000-50 000	10	10	10	10
50 000-60 000	17	13	13	13
60 000-70 000	4	7	7	7
70 000-80 000	5	3	3	3
>80 000	15	16	16	16
Total	107	97	97	97

Renseignements sur les projets d'immobilisations

Tableau 3.1 : Dépenses prévues par programme et secteur d'activité - sans objet

Tableau 3.2 : Projets par programme et secteur d'activité - sans objet

Tableau 3.3 : État des grands projets de l'État - sans objet

Tableau 4 : Articles courants de dépenses par programme

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 1997-98	Dépense s prévues 1998-99	Dépenses prévues 1999-00	Dépense s prévues 2000-01
Personnel				
Traitements et salaires	5 732	5 608	5 617	5 617
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	974	1 178	1 180	1 180
	6 706	6 786	6 797	6 797
Biens et services				
Transport et communications	975	950	800	800
Information	53	35	35	35
Services professionnels et spéciaux	800	780	700	700
Locations	100	100	100	100
Achats de services de réparation et d'entretien	76	60	60	60
Services publics, fournitures et approvisionnements	170	170	170	170
Autres subventions et paiements	15	19	19	19
Construction et/ou acquisition de machines et d'outillage	6	6	6	6
	2 195	2 120	1 890	1 890
Total des dépenses de fonctionnement	8 901	8 906	8 687	8 687
Capital	0	0	0	0
Dépenses budgétaires brutes	8 901	8 906	8 687	8 687
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	0	0	0	0
Dépenses budgétaires nettes	8 901	8 906	8 687	8 687
Non budgétaires (PIAs)	0	0	0	0
Total	8 901	8 906	8 687	8 687

Tableau 5 : Ressources du programme par programme et secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses

(en milliers de dollars)	Budgétaires						Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépense s nettes prévues
	ÉTP	Fonction- nement*	Immobili- sations	Subventions et contributions	Brutes - crédit	Dépenses brutes prévues*		
Dépenses du programme	97	8 906	0	0	8 906	8 906	0	8 906
Total	97	8 906	0	0	8 906	8 906	0	8 906

* Y compris les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés

Tableau 6 : Paiements de transfert par programme et secteur d'activité - sans objet

Tableau 7 : Recettes par secteur d'activité - 5 000 \$ déposés au Trésor

Tableau 8 : Coût net du programme pour 1998-1999

(en milliers de dollars)	Programme	Total
Dépenses brutes prévues	8 906	8 906
Plus :		
<i>Installations fournies sans frais</i>		
Installations fournies par TPSGC	2 263	2 263
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le SCT	319	319
Émission des chèques et autres services comptables fournis sans frais par le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux	11	11
	<u>2 593</u>	<u>2 593</u>
Coût total du Programme	11 499	11 499
Moins :		
Recettes à valoir sur le crédit	0	0
Recettes à valoir sur le Trésor	5	5
	<u>5</u>	<u>5</u>
Coût net du Programme	11 494	11 494
Coût net estimatif du Programme en 1997-1998	11 497	11 497

Tableau 9 : État des opérations des fonds renouvelables - sans objet

Tableau 10 : Prêts, investissements et avances par secteur d'activité - sans objet

Tableau 11 : Incitatifs fiscaux - sans objet

Autres informations

Tableau 12 : Liste des lois et des règlements

Lois et règlements en vigueur

<i>Code canadien du travail (Partie I - Relations du travail)</i>	L.R.C. (1985), c.L-2
<i>Code canadien du travail (Partie II - Sécurité et santé au travail)</i>	L.R.C. (1985), c.L-2

Tableau 13 : Références

Conseil canadien des relations du travail
4^e étage ouest
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0X8

Téléphone : (613) 996-9466
Télécopieur : (613) 947-5407

Courrier électronique : clrbccrt@istar.ca
Site Internet : <http://home.istar.ca/~clrbccrt>

Publication :

Rapport annuel - Conseil canadien des relations du travail

Index

<i>Code canadien du travail</i>	2, 6, 14
mandat	2, 3
organisation	2, 9
plans	6
priorités	6
programme	2, 3, 5, 6, 9, 10, 12, 13
publication	14
références	14
règlement	14
responsabilités	2
rôle	2
statistiques sur le rendement	7
stratégies	6